

Patrick Markarian
Conseiller municipal
« Saint Marc autrement »
saint.marc.autrement@gmail.com

St Marc, le 26 juillet 2025

*Madame la maire
Route de la Mairie
13100 St Marc Jaumegarde*

Objet : Limitation de l'accès du public au chemin de l'Infernet

Je suis saisi par plusieurs habitants du hameau des Bonfillons, extrêmement inquiets pour leur propre sécurité et celle de leurs maisons d'habitation dans ce secteur exposé à un risque élevé de feux de forêt, du fait de l'enlèvement récent de panneaux de signalisation qui restreignaient la circulation des véhicules à moteur sur le chemin de l'Infernet. Malgré les interventions réitérées auprès de la mairie de certains d'entre eux, la situation n'a pas évolué.

De fait, aucune raison apparente ne justifie l'enlèvement des panneaux de signalisation apposés précédemment sur cette voie qui se trouve désormais ouverte à la libre circulation des camping-car et autres véhicules de vacanciers à la recherche de parcours touristiques durant la saison estivale.

L'afflux de véhicules sur ce chemin étroit, bordé d'une végétation que la sécheresse ambiante rend très inflammable, est contraire au principe de précaution élémentaire qui devait précisément en limiter l'accès aux riverains ou aux bénéficiaires ponctuels d'autorisation de passage délivrées par vos soins.

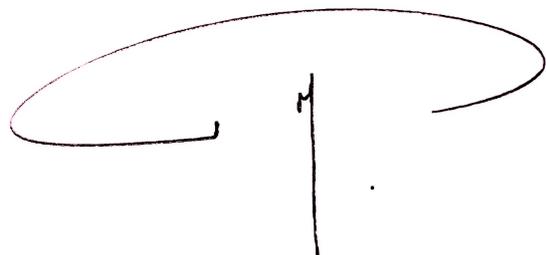
Dans ces conditions, s'agissant d'une voie communale appartenant au domaine public de la commune, desservant quelques habitations sans autre issue qu'un chemin DFCI dont l'accès est réglementé, il vous appartient d'y exercer la police de la circulation dans le cadre des dispositions de l'article L. 2213-1 du CGCT.

Je vous demande, d'une part, de prendre sans délai toutes dispositions utiles afin de rétablir la situation antérieure (voir plan des lieux ci-joint établi avec les riverains) et, d'autre part, d'en assurer l'effectivité avec l'aide de notre policier municipal. En cas de péril grave portant atteinte aux personnes ou aux biens, votre carence fautive engagera votre responsabilité et celle de la commune.

Je vous serais très obligé de me tenir informé des suites données à la présente.

Bien cordialement,

Patrick Markarian

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the left and a vertical line extending downwards on the right, with a small dot at the end of the vertical line.

le Logis

1



Ajouter ce panneau au poteau n°1

CHE DE L'INFERNET

2



Ajouter ce panneau au poteau n°2

DSC DES JARDINS

CRETE

St. Epur.

Ginestelle

3



Maintenir cette signalisation